

Discours des députés envoyés par la société populaire de Sedan qui présentent une dénonciation contre les représentants Perrin et Calés, en mission à l'armée des Ardennes, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours des députés envoyés par la société populaire de Sedan qui présentent une dénonciation contre les représentants Perrin et Calés, en mission à l'armée des Ardennes, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 637-639;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36867_t2_0637_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

et à tous ceux qui s'en rendent dignes en la servant avec courage et fidélité, seront insérés au bulletin » (1).

52

Des envoyés de la société de Sedan paroissent à la barre : ils inculpent les citoyens Perrin et Calès dans leur mission en qualité de représentants du Peuple à l'armée des Ardennes (2).

« A nos dignes représentants,

Des pères chargés d'un grand nombre d'enfants laissent à ses (sic) aînés le soin de gouverner les plus jeunes. Eh bien, petit à petit [ils] abusent de l'autorité que leurs pères leur donnent. Ils deviennent des persécuteurs de leurs frères qui n'osent se plaindre parce qu'ils ne sont pas les plus forts. Eh bien, membres de toute la République française, vous en êtes les pères et ne pouvant avoir l'œil sur tous, vous avez les aînés à qui vous vous confiez pour gouverner les autres avec sagesse et prudence. Vous leur avez donné la loi qui a été applaudie de toute la République et signée et approuvée par un serment solennel et universel dans toute la République. Cette Constitution, cette loi si elle étoit bien observée, c'est une Constitution de paix et d'amour pour tous, mais elle est devenue en peu de temps une Constitution révolutionnaire. En voici la cause : elle n'est devenue telle que par des superbes (sic) amants qui se trouvent dans la République. Je vais nommer et dépeindre en apôtre [sic] les plus coupables de Sedan. Le premier c'est Vassaux, cet atome tiré du néant, Vivant dans l'obscurité en a été tiré par une des plus honnête homme, de père et fils, de notre ville dont nous eu le bonheur de l'avoir pr. mer [maire]. Que ne l'eussions-nous encore ! Ce qui nous console de son absence c'est que nous l'avons pour membre ! Que n'a-t-il pas fait le célera (sic) pr destituer son bienfaiteur ! Nous avons encore eu le bon cit. Perin, et Calais. Que de pièges ne leur a-t-il pas tendus ? Vous le voyez ce superbe amant donner à tout vent ; tout lui importe. Il faut par ses intrigues et sa langue bien déliée qu'il dénonce et fasse sa cour à tous ceux qui sont dans le cas de le faire parvenir au plus haut degré. Voyez-le dans une de ces gazettes [qui a] pour titre « L'Ami des lois ». Comme il vante la gazette afin d'en rendre dans ce temps son favori, disant, ce flatteur, qu'il faut le regarder comme le héros des deux mondes et qu'il faut se défier de tout ce républicanisme, etc. Qu'est-ce qu'il n'a pas fait pour parvenir à la charge de mer [maire], pour parvenir et être plus à même de tout bouleverser, détruire, déchirer et brûler tout ce qui n'étoit pas utile à la nation, faire contribuer en toutes manières. Pr. preuve que je n'en impose pas voici une adresse de sa Société. Voyez le premier article surtout, si c'est une invitation pure et simple, si ça ne veut pas dire

forcés ; enfin [il] ne cesse de détruire et avilir tous les riges (sic) que nos pauvres autrefois regardaient à juste titre comme leurs pères par toutes (sic) les offices d'hospitalité qu'ils leur faisoient, mais depuis qu'ils ne cessent dans leur infâmes sociétés de les décrier, de les emprisonner, de les faire contribuer. Ne pouvant par ces destructions faire les charités aussi grandes, les pauvres les méprisent et donnent avec ces infâmes scélérats. Il est aisé d'approfondir pourquoi tout ceci est fait, c'est pour ne rendre aucun compte de tous les prêts de l'an passé pour l'approvisionnement des grains parce qu'ils ont tous avalé la grenouille. Au contraire ils ont fait un édit pour que tous [les] citoyens aillent se faire inscrire pour le prêt de cette année. On y a été et ceux qui n'offroient que 300 l. ont lui [leur] en imposait 600 l. et des [les] autres à proportion sans s'informer s'ils le peuvent ou non, Enfin l'on se laisse conduire comme des moutons et l'on dit tout bas, ça sera encore au hasard.

Enfin voyant toutes leurs vexations l'on a profité du droit de former une autre société honnête, de refaire une autre municipalité et comité de surveillance, etc. Ces scélérats ont fait entendre que cette société étoit suspecte, qu'il falloit garder jusqu'à la paix les mêmes, qu'il falloit se défier de ceux qui ne demandent que la révolution. Un volume ne suffiroit pas pr raconter toutes leurs soubleses (sic). Enfin tout est parvenu à leur but car ce qui compose aujourd'hui la municipalité, notables, comité révolutionnaire et club est composé de tous scélérats comme lui et ne tendant qu'à être mer (sic) a mis tout en usage pour y parvenir. Plusieurs mots étoient donnés, il a été vite nommé par la cabanne (sic) malgré les honnêtes jeans (sic) qui ont été tous en consternation en apprenant cette nouvelle et disent tous : « Nous sommes perdus, tous les cultes vont être abolis, ça n'a pas été long et tous se sont donné le mot pour dénoncer les honnêtes gens. Un factionnaire pour garder ceux qui étoient malades jusqu'à fin de convalescence aux dépens du dénoncé et tous les autres la nuit on les enlevait pour les mener au Mont Dieu avec tous ceux qu'ils ont fait enlever à Mousson, Carignan, Charleville, Mézières et Villages. Tout ceci est aisé de conclure que ça est fait à dessein pour que personne ne bronche et mettre tous les honnêtes gens aux abois et à la proie de la férocité. L'on ne peut s'empêcher de se plaindre, de frémir et soupirer. Il paie des agents à 6 l. par jour pr savoir si l'on parle contre eux. Ces agents vont jeter quelque chose et vont dans les cabarets, vous sonde, donne contre eux pour savoir votre pensée. Celui qui a le malheur de s'échapper se voit tout d'un coup enlevé. Ils n'ont pas égard si c'est une femme enceinte ou nourrice ou père et mère d'une nombreuse famille ou maître d'atelier et l'on les fait bien souffrir car on leur a donné pour commandant le plus insigne scélérat et un détachement choisi de la dite municipalité. Quand leurs femmes ou maris ou enfants leur envoient la subsistance, ce qui leur plaît le mettre en réquisition pour eux ou leurs femmes. Les noms des trois dits commandants : les deux frères Bouché, et un nommé Parpaître. Nommons les autres : après Vassant, Gérard Lachapel, chapelier de profession qui se dit partout qu'il est commis par la Convention pour mieux commettre ces

(1) P.V., XXX, 132. Décret n° 7732. Minute de la main de R. Ducos (C 290, pl. 901, p. 32). Reproduit dans *Débats*, n° 493, p. 75; *Mon.*, XIX, 310; *M.U.*, XXXVI, 125; *Bⁱⁿ*, 6 pluv. Mention dans *Batave*, p. 1388; *J. Lois*, n° 485.

(2) P.V., XXX, 133.

atrocités, et le cit. Herbulot, cet homme furieux qui a abusé plusieurs fois de la confiance du peuple par ces banqueroutes, provenues de son inconduite, aimant la boisson et les filles de joie. Pour ne pas vous ennuyer, le restant est à peu près de même jusqu'à leur commissaire qu'ils ont nommé de leur chef pour persécuter dans tous les villages d'environ et les faire contribuer. Ils ont choisi exprès les plus scélérats que la terre ait pu produire, c'est le nommé Michel Tenbour, le chef de ces brigands, Bartélemi, moucheur de chandelle au club, Lacroix, tailleur d'habits, Crepelle, tondeur, Alma, banqueroutier, ne lui connaissant pas d'autre état, Huar, l'ivrogne, Figuir père.

En même temps, je vais vous faire connoître de qui est composé le district. Il y a de bons membres et, à la connaissance publique, il y en a de mauvais à commencer par le président maire et père qui est aussi scélérat que les autres et d'autres qui se sont enrichis aux dépens des autres. Enfin il est incompréhensible de voir des hommes, l'an dernier la plupart n'avoient pas de chemises ni culotte à mettre, or ils étoient vraiment des sans-culottes. Cette année, ils ont bons pantalons rouffes (?) à rechange, beau manteau de 400 l. et avec cela toujours faire bonne chère, boire à ne rien faire que de faire engager tout le monde et à se divertir à danser fort souvent avec leur concubine clubiste pendant que tous nos pauvres frères d'armes souffrent sous la tente nuit et jour. Enfin ces malheureux scélérats font, outre la loi qui nous garantit la liberté des cultes, font des visites domiciliaires sous prétexte que pour voir si on a de la farine. Il n'y avoit que 15 jours qu'il étoit venu pour la même cause. Ce Michel, partout où il a vu des signes de religion a dit qu'il fallait s'en défaire au plus tôt ou bien que l'on seroit regardé comme suspect, comme si les cultes portoient obtaque (sic) à la Constitution et à la loi. Au contraire, toute personne bien foncée (sic) dans la religion qu'on lui a enseignée sera toujours soumise aux lois. Toutes les religions le recommandent sous peine de péché. Ces personnes n'opèreront que le bien. Ces sélars (sic) n'auroient jamais osé abolir tout culte, s'ils n'avoient été secondés par des scélérats de prêtres qui se sont trouvés parmi les bons et il y a (sic) à présumer qu'ils ont été payés ou promis quelque charge lucrative pr faire ce qu'ils ont fait. Il s'y en a trouvé 3 à Sedan, non contents d'avoir renoncé à leur prêtrise, ont dit ces judas, que tout ce qu'ils avoient prêché en leur vie étoit manchôge (sic) et fable. A ces mots, Vassaut prit la parole : Puisque la religion n'est que charlatanerie, foulons, brisons, brûlons tout ce qui la représente et à son usage. Tous ses complices ont applaudi. En 8 jours tout a été détruit; il n'y a qu'un village là où il vouloit y tenir club comme ailleurs, ils les ont chassés, ont tenu ferme en les menaçant de la Convention, leur disant : Nous avons assez de notre bon mer (sic) et bonne municipalité. Pr nous gouverner nous n'avons pas besoin de vos morales, nous avons notre curé et il n'y a que ce village qui ait échappé au naufrage. Les autres villages disent encore : Si tout ce qui [ils] nous ont détruit dans notre église pouvoit être utile à la nation, nous en aurions fait volontiers les sacrifices. Les pauvres paysans les craignent si fort qu'ils leur font mille politesses, c'est ce qu'ils de-

mandent, ils sont gourmands. Je ne puis m'empêcher de vous nommer ces 3 scélérats prêtres : c'est Alma qui ne dégénère en rien d'un scélérat de père que j'ai nommé ci-dessus. Il étoit principal du collège de Sedan et on lui a procuré une meilleure place. L'autre c'est Auguste, il étoit au collège de Charleville. Je crois qu'il a une meilleure place. Il ne lui faut au moins que 3 pouteilles (sic) d'eau-de-vie par jour sans compter le vin. Il va être bien à plaindre, ces denrées deviennent rares. L'autre c'est le plus coupable parce que c'est le plus vieux, il étoit dans la municipalité; c'est Darrange qui (sic) se nomme, qui a fait son bon apôtre pr extorquer à la nation une pension, pr dit-il, nous coûter des (?) La pension étant diminuée ne pouvoit plus suffire à ses dépenses a vendu son âme pour avoir une place de juge criminel des armées militaire à Charleville ou Mézières. Tous ces malheureux clubistes disent au Club : Le décret dit que le peuple est souverain. « Eh bien, dit Vassaut, nous sommes par notre Société populaire, nous sommes souverains et au-dessus de la Convention. » Il s'autorise de faire tout ce qu'ils veulent jusqu'à forcer les drapiers, bref tous les ateliers à travailler le dimanche et les marchands à étaler ou bien à la charrette ! Et si l'on a un air endimanché l'on est regardé comme suspect ! C'est pourtant trop longtemps dix jours pour changer de linge ! Personne ne défend de garder la décade, l'on observe bien d'autres fêtes que les hommes ont fait (sic). Pourquoi ne garderoit-on pas celle que nos bons représentants ont intitulé [instituée]. Pour moi ces jours je prie pour eux et il faut que chaque individu se cache bien soigneusement pour observer son culte chacun en sa manière. Les protestants n'osent plus aller à leurs prêches le dimanche. Pour nous, nous n'avons plus d'église nous sommes exeat (?) L'on n'ose consoler une voisine dans la peine que ces scélérats ont mise. Si on vous voit et vous zirez à la Ste Charrette. C'est leur terme. Représentants, tant que nous n'aurons que les Clubs pour nous gouverner ne mettez pas [en] haut de vos décrets : Liberté, car nous sommes plus restreints que les religieuses cloîtrées. Représentants vous faites ce que vous pouvez pour réprimer les abus, vous envoyez 2 de vos membres pour vous rendre un fidèle compte, mais nous nous apercevons qu'ils ne le font pas. Je crois que Massieu donnait comme eux — à Dieu ne plaise que je le juge, je dirais seulement que c'étoit un Pilate qui se lavait les mains parce qu'il n'avoit pas de fermeté. Il craignait peut-être les méchants. En voilà bien assez pr faire connoître à des pères pleins de tendresse qui feront ce qu'ils pourront [pour] délivrer leurs enfants de l'oppression. Vous conclurez peut-être qu'une lettre anonyme ne peut produire d'effet. Je vous déclare que quand ils seroient un million, je ne dirais pas mon nom, je ne redoute pas vos représentants mais je redoute les scélérats qui font du mal. Je veux avoir plus de prudence que ce Joseph dont il est parlé dans l'histoire qui devant ses frères les accusa d'un grand crime qu'ils avoient commis et qu'ils en ont gardé la haine jusqu'à le faire périr secrètement. Il ne manqueroit pas tôt ou tard de m'en arriver autant ou au mieux, tout ce que je puis dire si je vous mande ceci, c'est que j'ai grande compassion de voir toute la république oppres-

sée, je cherche à les (*sic*) délivrer. Pour moi et toute ma famille [nous] avons le bonheur de n'être pas encore tombés sous leurs griffes. Il est vrai que nous ne sommes pas rige.

Je disposais de faire partir ceci le jour de date ci-dessus. Je fus bien étonné d'apprendre que l'on venoit de mettre Vassant en arrestation à son tour. C'est ce qui fait que j'ai différé. L'on a ce jour battu la caisse qu'il y auroit Club extraordinaire dès 4 heures; il n'a commencé qu'à 7 parce que tous les clubistes et clubistines étant en déroute pr requérir tous les suffrages de tous ceux qu'ils pourroient. Il y aura peut-être beaucoup de signatures pr lui parce qu'il a gagné beaucoup de pauvres pr lui, parce qu'il faisoit beaucoup contribuer pr eux et c'étoit le so-disant, le sans-culottes Maret père qui étoit le distributeur avec Gérard dit La Chapel, chapelier.

J'oubliais le plus essentiel : jusqu'à leur juge criminel qu'ils ont nommé d'eux-mêmes qui pour de l'argent sont capables de tout (1).

PERRIN est à la tribune. Il annonce que les mêmes citoyens qui viennent de se présenter à la barre se sont présentés aux Jacobins, où ils se sont permis des paroles véhémentes contre lui. Perrin avoit demandé la parole pour leur répondre, dans l'espoir qu'ils répéteroient à la Convention ce qu'ils avoient dit aux amis de l'égalité; ils n'en ont rien fait. Perrin s'en étonne.

Il passe ensuite à l'exposé rapide de sa conduite dans le département des Ardennes. Le premier objet de la mission de Perrin et de son collègue étoit de répartir leurs prédécesseurs dans une délibération. Le second objet étoit de prouver aux citoyens du département des Ardennes, la nécessité des événemens du 31 mai et jours suivans.

Arrivé dans le département des Ardennes, Perrin le trouva, comme tous les départemens frontières, agité par les intrigues; il y trouva deux partis bien prononcés, deux sociétés populaires. Perrin y cassa celle qui n'étoit point affiliée aux Jacobins; on l'appeloit la société de la Vendée : elle troubloit la tranquillité publique. Ce motif suffit à Perrin pour la dissoudre, sans s'arrêter aux opinions qu'on y émettoit, sur le civisme desquelles on n'étoit pas d'accord.

De ces détails, Perrin passe à ses réponses aux différens chefs de dénonciation énoncés dans la pétition; il les réfute (2).

« Quant à ce Vassant, ajoute-t-il, en faveur duquel les pétitionnaires s'intéressent, vous savez qu'il est l'auteur d'un journal intitulé : *l'Ami des loix*; qu'il n'y a jamais prêché que le gironisme, et que sur-tout dans le procès de Louis

Capet, il s'y montra son plus chaud défenseur, son plus vil adulateur ».

Vainement on vous dit emphatiquement qu'il fut membre de cette société populaire de Sedan, à qui l'on attribue la conservation de cette partie de nos frontières; comme un autre, je sais rendre justice au zèle et aux services des sociétés populaires, mais je dois dire que les députés ici présens s'arrogent à tort la gloire d'avoir sauvé le département des Ardennes; moi, je ne connois pour ses conservateurs que nos braves soldats. Au reste je soumets ma conduite à l'examen le plus sévère, bien sûr qu'on n'y verra que celle d'un véritable républicain (1).

On l'interrompt, en lui disant qu'il n'a pas besoin de justification. Il descend de la tribune au milieu des applaudissemens.

DELACROIX a la parole pour une motion d'ordre.

La Convention, dit-il, a envoyé dans les différens départemens de la république un grand nombre de représentans : cette mesure étoit salutaire; les circonstances l'exigeoient : ils y ont fait beaucoup de bien; le résultat en devoit être des dénonciations : c'est ce qui est arrivé. Malheur aux représentans envoyés pour sauver la chose publique, qui ne seroient pas dénoncés; j'en conclurois qu'ils n'auroient pas fait leur devoir, ou qu'ils se seroient laissés guider par des intrigans. Comment, en effet des représentans obligés de régénérer, de destituer des administrateurs et des généraux, ne seroient-ils pas dénoncés ? Les destitués tiennent nécessairement à des intrigans, à des hypocrites, à des patriotes simulés, à une foule de pareilles gens; ce sont ceux qui dénoncent les représentans du peuple, les traitent de proconsuls et les calomnient.

Citoyens, il faut vous défier des dénonciations qui vous sont faites à chaque instant; je ne veux cependant pas dire qu'il ne faille pas examiner la conduite des représentans que vous avez envoyés en commission dans les départemens. Plus leurs pouvoirs étoient étendus, et plus leur conduite doit être examinée; car une grande responsabilité pèse sur eux, et rien ne peut les dispenser de rendre un compte exact de leur conduite. Oui, sans doute, vous examinerez les destitutions qu'ils ont prononcées, les incarcérations qu'ils ont ordonnées; vous punirez ceux qui, dans ces mesures, auroient été guidés par des vengeances personnelles, et vous approuverez la conduite de ceux qui auront fait leur devoir. Savez-vous pourquoi, la plupart du temps, on vous a dénoncé des représentans du peuple ? c'est que les intrigans ont été fortement inquiétés par leur présence auprès des administrations et auprès des armées. Voilà pourquoi ces mêmes intrigans sont venus vous les présenter comme dangereux. Mais vous savez mieux qu'eux encore tout le bien qu'ont fait vos commissaires; vous savez que le corps social n'a reçu la médecine politique que des mains des représentans du peuple. Le remède a quelquefois été violent, mais il a toujours été nécessaire : c'est ainsi que souvent il a fallu en séparer plusieurs membres gangrenés, pour conserver les autres membres et le corps lui-même, qu'ils auroient indubitablement gangrené en entier.

Je demande que le comité de sûreté générale nomme dans son sein plusieurs membres spécia-

(1) C 292, pl. 936, p. 18. N° « Je vous prie d'aider à la lettre; je n'ai fait aucune étude, je ne sais pas l'orthographe. Parabol ».

(2) *Débats*, n° 493, p. 72. Le *Mess. soir* (n° 526) écrit : « Perrin obtient la parole. Les patriotes et l'armée toute entière, dit-il, ont applaudi aux mesures vigoureuses prises par Massieu mon collègue et moi pour la régénération du département des Ardennes : les ennemis de la chose publique sont les seuls qui aient murmuré. Voulez-vous savoir quels sont les hommes en faveur desquels on veut vous intéresser ? Ce sont des intrigans destitués pour leur incivisme notoire et leurs dilapidations énormes des caisses publiques : je citerois mille faits pour un, à leur charge. Ceux qui sollicitent l'élargissement de pareils hommes sont, à coup sûr, dans l'erreur ou participent à leurs délits. »

(1) *Audit. nat.*, n° 490.